

## **Présentation : S'implanter en Roumanie – FWA, Gembloux, Belgique, mardi 11 janvier 2005 pour Golden Valley**

### **Montagnes, plaines et forêts**



Pays de l'Europe de l'Est situé au nord-est des Balkans, la Roumanie est bordée par la Hongrie, l'Ukraine, la Moldavie, la Bulgarie et la Yougoslavie. Le relief du pays est constitué d'un mélange harmonieux entre montagnes, plateaux et plaines. Les cours d'eau sont nombreux, les paysages très variés et généralement verdoyants.

Les forêts sont prédominantes et peuplées d'animaux et d'oiseaux de toutes sortes : loups, ours, cerfs, lynx, chamois, perdrix, faisans, canards, aigles, etc. De hautes chaînes de montagnes, les Carpates, traversent le pays, et un des plus longs fleuve d'Europe, le Danube, longe la frontière sud. La Mer Noire borde quant à elle le pays à l'ouest : on y retrouve de nombreuses plages de sable et des crustacés en abondance.

Les terres agricoles couvrent une grande partie du pays. Parmi les cultures les plus importantes, on retrouve le blé, le maïs, la vigne et le tournesol. Plusieurs Roumains vivent d'ailleurs de l'agriculture et de l'élevage. Parmi les autres secteurs les plus prospères, on compte notamment l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et du charbon. En Roumanie, il existe quatre saisons bien distinctes. Les hivers sont, tout comme au Canada, relativement longs (novembre à avril), mais généralement moins froids. En janvier, période la plus froide, la température de la capitale est d'environ  $-3^{\circ}\text{C}$  et les chutes de neiges sont abondantes. Les étés sont courts mais chauds et secs : en juillet, la température tourne autour de  $23^{\circ}\text{C}$ . L'automne et le printemps sont quant à eux caractérisés par des précipitations abondantes et des températures variables.



### **Des Romains aux Roumains**

Grâce à son climat relativement favorable, la Roumanie est peuplée depuis déjà fort longtemps. Au cours du premier siècle av. J.-C., les tribus présentes sur le territoire depuis plusieurs siècles s'unissent et forment un puissant royaume : la Dacie. Au IIe siècle, l'empereur romain Trajan fait la conquête de ce territoire et en fait une province romaine. La colonisation massive qui suivra aura pour conséquence l'adoption par ce peuple de la langue latine et de plusieurs coutumes empruntées aux Romains. La Roumanie constitue ainsi, encore aujourd'hui, une étonnante concentration de culture latine. Le nom « Roumanie » renvoie d'ailleurs directement à son origine romaine.

Dès le XIVe siècle, les trois grandes provinces de la Roumanie actuelle, la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie, prennent forme et se développent de façon indépendante. Ce n'est cependant que vers la fin du XVIe siècle que ces trois provinces seront réunies pour la première fois par le prince Michel le Brave. Cet acte d'union, bien qu'éphémère, aura une valeur de symbole dans la conscience des générations futures et celui qui en est l'auteur demeure encore de nos jours un héros national.



En 1877, la Roumanie fait sa déclaration d'indépendance et devient un royaume en 1881. La fin du XIXe siècle et la première moitié du XXe sera, comme partout en Europe, une période d'effervescence où se développeront les premières institutions d'enseignement supérieur et un réseau de transport moderne. Au cours de cette période, malgré la première guerre mondiale et la crise économique de 1929, l'industrie et la culture connaissent un grand essor.



À la fin des années quarante, la monarchie est abolie par les communistes qui s'emparent du pouvoir et qui imposent des changements majeurs dans tout le pays. Ils nationalisent les industries, les banques et le transport, imposent une gestion collective de l'agriculture et mettent sur pied un système politique basé sur la surveillance et la répression. Dans le milieu des années soixante, Nicola Ceausescu prend le pouvoir. S'il fut apprécié par certains Roumains au début de son mandat, Ceausescu en viendra à imposer un climat de terreur et de misère en Roumanie. La vie sociale se détériore, le pays s'appauvrit et s'isole de la communauté internationale. En décembre 1989, la population, ne pouvant plus supporter un tel régime d'injustice et de peur, choisit de se révolter. La dictature est abolie.

Aujourd'hui, la Roumanie se remet tranquillement de son passé communiste et s'ouvre de plus en plus à la communauté internationale. En 1993, le pays est admis au Conseil de l'Europe et il travaille à l'heure actuelle pour devenir membre de l'Union européenne. En 1991, une nouvelle Constitution de la Roumanie, qui comprend des clauses démocratiques conformes aux standards européens, a été votée et adoptée.



### **Une culture latine au cœur de pays slaves**

Étonnamment, à cause de son origine romaine, la Roumanie est culturellement assez proche de la France et de la Belgique. Par exemple, la constitution roumaine fut conçue selon le modèle français. Sur le plan architectural, l'influence française valut à Bucarest, la capitale, le surnom de « petit Paris ». Le roumain, la langue nationale, ressemble aussi beaucoup au français. C'est que ce sont toutes deux des langues issues du latin. Et saviez-vous que dans les écoles primaires, la seconde langue enseignée aux enfants est généralement celle de Molière ? En fait, selon des données récentes, un Roumain sur quatre maîtrise le français.



Essentiellement de culture latine, la Roumanie, pays au carrefour entre l'Europe et l'Orient, est toutefois riche d'influences de toutes sortes : byzantines, slaves, hongroises, allemandes et caucasiennes. On retrouve plusieurs minorités ethniques dont des Hongrois (7 %) et des Allemands (0,5 %). Les Roma, aussi appelés tziganes ou bohémiens, sont aussi très présents. Selon les chiffres officiels, environ 2 % de la population serait d'origine tzigane. Cependant, dans les faits, ce pourrait bien être près d'un Roumain sur dix ! Sous le règne de Ceausescu, les minorités subirent une intégration forcée, mais aujourd'hui elles ont, en principe, de nouveau droit à la liberté de culte, d'éducation et d'information.

La Roumanie est le seul peuple latin de religion orthodoxe. L'Église orthodoxe roumaine est d'ailleurs la plus importante après l'Église de Russie. En fait, plus de 85 % de la population est orthodoxe, même si une quinzaine d'autres cultes chrétiens, dont le culte catholique, sont aussi présents. On retrouve un très grand nombre d'églises et de monastères construits tout au long du Moyen Âge et qui sont encore ouverts au culte aujourd'hui. Après la chute du régime communiste, une certaine effervescence religieuse semble s'être emparée du pays et on assiste ainsi à un certain renouveau de la pratique.



Dans tout le pays, la population roumaine est relativement homogène du point de vue ethnique, linguistique, culturel et religieux. Ainsi, les habitants des trois provinces roumaines ont toujours eu le sentiment d'appartenir à une même nation. Fiers de leur origine, les Roumains ont le désir de préserver leur histoire, leurs valeurs, leur culture et leur langue. Et les enfants?



L'instruction est gratuite et obligatoire de 6 à 15 ans. Généralement, les enfants fréquentent l'école en matinée et étudient à la maison en après-midi. Cette souplesse permet aux écoliers roumains d'aider leurs parents pour les travaux agricoles, sans pour autant négliger leurs études. Il faut dire qu'une grande partie de la population vit en région rurale !

Dans le milieu des années quatre-vingt, le régime totalitaire de Ceausescu lance une grande campagne de propagande pour inciter les Roumains à avoir davantage d'enfants. Le gouvernement cherche à augmenter la population à tout prix, jusqu'à promettre aux mères de prendre en charge les enfants dont elles ne pourront elles-mêmes prendre soin. Quelques 600 orphelinats gérés par le gouvernement ouvrent leur porte. Malheureusement, lors de la tombée du régime en 1989, le pays n'aura plus les moyens d'entretenir ces institutions. La réinsertion des enfants orphelins au sein de la société est aujourd'hui un problème majeur en Roumanie. Le manque d'emploi constitue un autre problème qui affecte directement les enfants. Plusieurs pères doivent s'exiler hors du pays pour réussir à trouver un travail à l'étranger. Il est ainsi assez fréquent que les mères s'occupent seules des enfants, pendant que les maris travaillent, souvent clandestinement, en Italie, en France ou en Angleterre. Les problèmes d'alcoolisme et de violence sont aussi courants au sein de ces familles qui vivent dans une très grande pauvreté.

## **Agriculture**

Permettez-moi de vous présenter quelques aspects de l'agriculture roumaine, qui se trouve en plein processus de transition vers l'économie de marché et de préparation pour l'adhésion à l'Union européenne.

Aujourd'hui, l'agriculture roumaine apporte une contribution de 15,6% au Produit intérieur brut (PIB) en employant près de 38% de la population active du pays.

En ce moment, les privés detiennent plus de 85% des terrains agricoles et, conformément au Programme gouvernemental, la restitution des terrains agricoles à leurs anciens propriétaires s'achèvera en 2004.

La Stratégie de développement de l'agriculture à moyen terme, adoptée par le Gouvernement au début de l'année 2001, prévoit, dans le secteur végétal, la croissance de la production

moyenne sur l'unité cultivée, la réduction des coûts de production, une réduction annuelle ( 2 à 3%) des superficies cultivées en céréales et la croissance proportionnelle des superficies cultivées avec des plantes techniques. Pour ce qui est du secteur de l'élevage, on prévoit la croissance des effectifs, l'amélioration génétique des races, l'utilisation intensive des biotechnologies pour la reproduction et le développement de la production des fourrages de bonne qualité.

Permettez-moi de vous présenter aussi les objectifs du Gouvernement de la Roumanie, dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie alimentaire et de la silviculture. Il s'agit de :

- ?? adopter le modèle agricole européen, dans le contexte plus large du développement rural, par l'accélération du processus d'intégration de la Roumanie dans les structures européennes, l'assimilation et la mise en oeuvre de l'aquis communautaire ;
- ?? accroître la production agricole, du point de vue quantitatif et qualitatif, sur la base de la révalorisation du potentiel productif national, par le renforcement des performances des exploitations agricoles et par la promotion de l'agriculture écologique, ainsi que par l'augmentation de la capacité concurrentielle du secteur agroalimentaire national sur les marchés internes et internationaux;
- ?? développer et consolider le secteur privé national par l'achèvement de la privatisation des sociétés agricoles d'Etat et par la promotion d'un programme d'investissements efficace et avantageux pour les producteurs agricoles;
- ?? assurer la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs par une politique ferme dans les domaines de la santé des plantes et des animaux;
- ?? développer un marché des produits agricoles compétitif et stable, capable d'assurer des revenus appropriés aux producteurs agricoles.

La mise en oeuvre de ces objectifs est conditionnée par la promotion d'un vaste programme de développement rural à l'échelle nationale, y compris l'infrastructure. La réforme que j'ai évoquée plus tôt doit porter notamment sur un important programme d'investissements pour mettre en valeur le potentiel agricole et agro-alimentaire de la Roumanie. Il faut espérer que les institutions financières internationales et les investisseurs publics et privés étrangers comprendront bien l'enjeu du potentiel de l'agriculture roumaine.

Les conditions naturelles de la Roumanie sont favorables au développement de tous les secteurs de l'agriculture. Plaines et collines aux pentes douces, facilitant les travaux mécanisés, forment deux tiers du territoire du pays: le sol fertile et le climat équilibré encouragent l'intérêt pour l'agriculture.

Avec 14,8 millions de hectares de terres agricoles, la Roumanie est le deuxième producteur agricole de l'Europe Centrale et Orientale, juste après la Pologne. Ses sols et son climat sont propices à une production agricole dynamique. Les terrains arables occupent 9,4 millions de hectares, c'est-à-dire 63,5% de la superficie du pays. Des irrigations ont été aménagées sur plus de 2,9 millions de hectares. Quelque 4,9 millions de hectares sont des pâturages et 264.000 hectares sont revêtus de vignobles aux crus renommés, de vergers, pépinières viticoles et d'arbres fruitiers.



Une image plus claire du potentiel agricole roumain est offerte par le poids de la superficie agricole et arable détenant par la Roumanie: presque un quart de la superficie agricole et 23% de la superficie arable des pays centre et est-européens, équivalant à 10,65% de la

superficie agricole et à 12,6% de la superficie arable de l'UE.

La Loi du Fonds foncier, promulguée dès 1991, restituait les terres à leurs vrais propriétaires ou aux héritiers de ceux-ci, favorisant ainsi la relance de l'agriculture.



La superficie moyenne des exploitations agricoles roumaines est de 2,35 ha, contre 18 ha dans l'UE. En l'an 2000, la superficie agricole totale en exploitation privée est de 12.140 mille hectares. Il s'agit de sociétés agricoles à personnalité morale, associations familiales et fermes individuelles. Outre les exploitations privées, il y a encore des fermes d'Etat, en voie de privatisation.

L'Association des Fermiers de Roumanie compte des agronomes qui se sont créés des fermes performantes, dépassant les difficultés contre lesquelles la plupart de l'agriculture roumaine doit toujours lutter. Ils ne sont pas peu, ni aussi nombreux qu'ils l'auraient dû si les structures, les rapports économiques, le cadre légal avaient été bien et à temps édifiés. Il y a eu des fermiers qui sont partis de zéro, en engageant en 1992-1993 des crédits à l'ancien Romcereal (crédits sans garanties, seulement à contrats pour livraison de produits). En même temps, ils ont pris à bail des terrains (les cas ont été nombreux dans la plaine du Baragan). Ils ont également profité de l'arrêté que le Gouvernement roumain avait adopté pour l'octroi de crédits bancaires à des intérêts de 15 pour cent, en vue de l'achat d'outillages. Des crédits BERD, mis en place par l'intermédiaire de la Banque Agricole, leur ont permis d'acquérir des biens y compris des outillages étrangers.

On a constitué le Fonds de Garantie du Crédit Rural (FGCR) qui vise à garantir les crédits à moyen et à long terme accordés par les banques commerciales en vue d'investissements en agriculture et industrie alimentaire. L'UE a offert à l'époque neuf millions d'écus, dont les destinataires ont été des investisseurs privés de l'agriculture roumaine, surtout les petits investisseurs; il était question d'acquisition de machines agricoles, petites fermes de production, petits abattoirs. De même, le FGCR donne des garanties à ceux qui font des importations d'outillages destinés à l'agriculture et à l'industrie alimentaire.

### **La réforme du secteur agro-alimentaire**

L'agriculture est une priorité stratégique nationale dans le développement socio-économique de la Roumanie.

La mise en application d'une réforme de fond dans l'agriculture a été la priorité de politique agricole du Programme socio-économique à court terme du Gouvernement de la Roumanie. Afin de diminuer les pressions inflationnistes, sans affecter la production agricole, plusieurs mesures ont été prises, pour:

- a) stimuler la production agricole (y compris par l'exonération de l'impôt agricole);
- b) constituer le marché des biens-fonds, stimuler la concurrence et consolider les fermes;
  - ?? mettre en possession les propriétaires des terrains qui ne sont pas en litige et délivrer les certificats de propriété;
  - ?? vendre et acheter des terrains;
  - ?? initier un programme spécial de privatisation et restructuration;
- c) réformer le système de financement de l'agriculture;
  - ?? respecter les exigences de la stabilité macro-économique;
- d) élaborer des programmes pour créer des emplois dans le secteur non agricole du milieu rural.

L'objectif des politiques agricoles et de développement rural est la formation

d'exploitations agricoles familiales commerciales par l'encouragement de la performance et de la compétitivité, en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

La Banque Mondiale soutient du point de vue financier des projets pour le marché des céréales en Roumanie. Elle contribue en même temps à restructurer les systèmes de distribution et à créer des structures interprofessionnelles nouvelles, capables de remodeler les mentalités et le comportement commercial de tous les opérateurs sur le marché des céréales. On crée ainsi des situations de partenariat tout au long de la filière, ce qui déterminera la réforme des marchés. Organisme non gouvernemental, l'Organisation interprofessionnelle pour les céréales et les oléagineux (OICO) "représente les intérêts professionnels des entrepreneurs privés dont l'activité est la production, la conservation, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des céréales, des graines oléagineuses et des produits qui en dérivent". Donc: une structure partenariale unique, verticale, de manière à ce que producteurs agricoles directs, grossistes, industries transformatrices et détaillants se retrouvent du "même côté de la barricade".

Le Plan stratégique de développement à court et à terme moyen du port de Constanta prévoit entre autres un projet de construction d'un terminal céréalier. La capacité du terminal situé au môle 39 à Agigea Sud sera de 4,5 millions de tonnes par an. Au même endroit, une unité de production de fourrages combinés sera également construite. Les frais sont estimés à 60 millions de dollars; le financement est assuré par la Banque Mondiale. Le projet de la structure du terminal comprend aussi un silo de 120 000 tonnes pour céréales, un dépôt horizontal de 20 000 tonnes, des quais de manutention et un dock pour navires de jusqu'à 60 000 tonnes de jauge brute, un terminal de chemins de fer, des espaces pour barges de 2 000 tonnes, etc.

La Commission Européenne a appuyé la création de services d'extension, de conseil agricole et d'information au bénéfice des fermiers roumains; ces services concernent les productions, les superficies à cultiver et les prix des produits agricoles.

L'exportation de fruits frais est dominée par les pommes. La participation quantitative de la Roumanie à l'exportation mondiale de pommes est d'environ 2,5% et représente quelque 5% des exportations européennes.

La Roumanie est un grand exportateur de produits préparés à base de fruits. Parmi les principaux importateurs, il convient de mentionner l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique et le Canada.

Les plus grands vignobles du pays se trouvent dans les régions de collines. Dans la région de l'arc des Carpates, il y en a deux. Depuis le département de Vrancea, à l'est de la vallée du Barlad, jusque dans le département de Galati (plus de 50 000 hectares), on produit des vins de grande qualité à Panciu, Jaristea, Odobesti, Cotesti, Nicoresti et Ivesti. Vers l'ouest s'étend la région de Dealu Mare (départements de Buzau et Prahova, environ 25 000 hectares), dont les centres les plus fameux sont Tohani, Uralati, Valea Calugareasca et Mizil. Les deux vignobles de l'arc des Carpates représentent un quart des superficies viticoles du pays.

Dans le plateau de Moldavie, les départements de Vaslui et Iasi comptent quelques vignobles également réputés: Cotnari, Iasi et Husi. En Dobroudja, on obtient des vins remarquables à Murfatlar et Niculitel. Ostrov fournit de considérables quantités de raisins de table. Dans la plaine Roumaine, où les vignes s'étendent sur environ 32 000 hectares, ce sont les hybrides qui dominent. Dans le sud de l'Olténie, à l'exception de quelques vignes réputées (Dabuleni, Sadova, Segarcea, Plenita), il y a des cépages hybrides. Les vignes de

Dragasani et de Pitesti sont les meilleures.



En Transylvanie, les vignobles d'Arad (Pâncota, Siria, Ghioroc), de la région du Mures et des Târnave (Ighiu, Cricau, Craciunel, Jidvei) et, vers le nord, de Oradea à Satu Mare (Oradea, Diosig, Valea lui Mihai, Marghita) sont les plus importants.

L'industrie du vin dispose de nombre de centres modernes, dans les régions viticoles; les plus connus se trouvent à Iasi, Cotnari, Husi, Focsani, Cotesti, Valea Calugareasca, Murfatlar, Dragasani, Pancota, Jidvei.

Les bovins sont élevés en grande quantités dans les départements de Suceava, Bihor et Cluj, et à une échelle réduite dans les départements de Tulcea, Calarasi et Mehedinti. La croissance des effectifs et de la production de viande de porc se réalise notamment dans les départements où les céréales sont cultivées sur de grandes superficies. Le secteur privé continue d'occuper la première place pour ce qui est des effectifs de porcins. La levée de l'embargo contre la Yougoslavie a permis la relance des exportations de viande dans ce pays. Les autres acheteurs ont été la Russie (principal marché extérieur), la République de Moldavie, la Yougoslavie, la Macédoine, la Lettonie, la Croatie.

Sur le marché interne, la viande de volaille est la plus recherchée après la viande de porc (40 pour cent de la consommation). En 2001, la Roumanie disposait de 3018 milliers de bovins, 6016 milliers de porcs et 8280 milliers d'ovins et de chèvres.

La Régie Autonome Cai de Rasa (Chevaux de Race) déploie des activités de collaboration soutenue avec les organismes internationaux, afin que ces derniers reconnaissent du point de vue généalogique les effectifs roumains. Les Roumains sont reconnus sur le plan international pour leurs effectifs de Lipitan, Pur sang arabe et Shagya Araber; ils attendent que d'ici peu on reconnaisse leurs effectifs de Pur sang anglais. La Roumanie est pour le moment invitée comme observateur dans l'Union Européenne de Trot (UET).

La concurrence déterminée par la libéralisation des prix du lait et des produits laitiers a mené à l'élimination des entreprises de production, industrialisation et distribution non performantes (surtout des entreprises à capital d'Etat majoritaire). Aussi les principaux agents économiques qui achètent du lait sont-ils privés.



### **Bonification des terres**

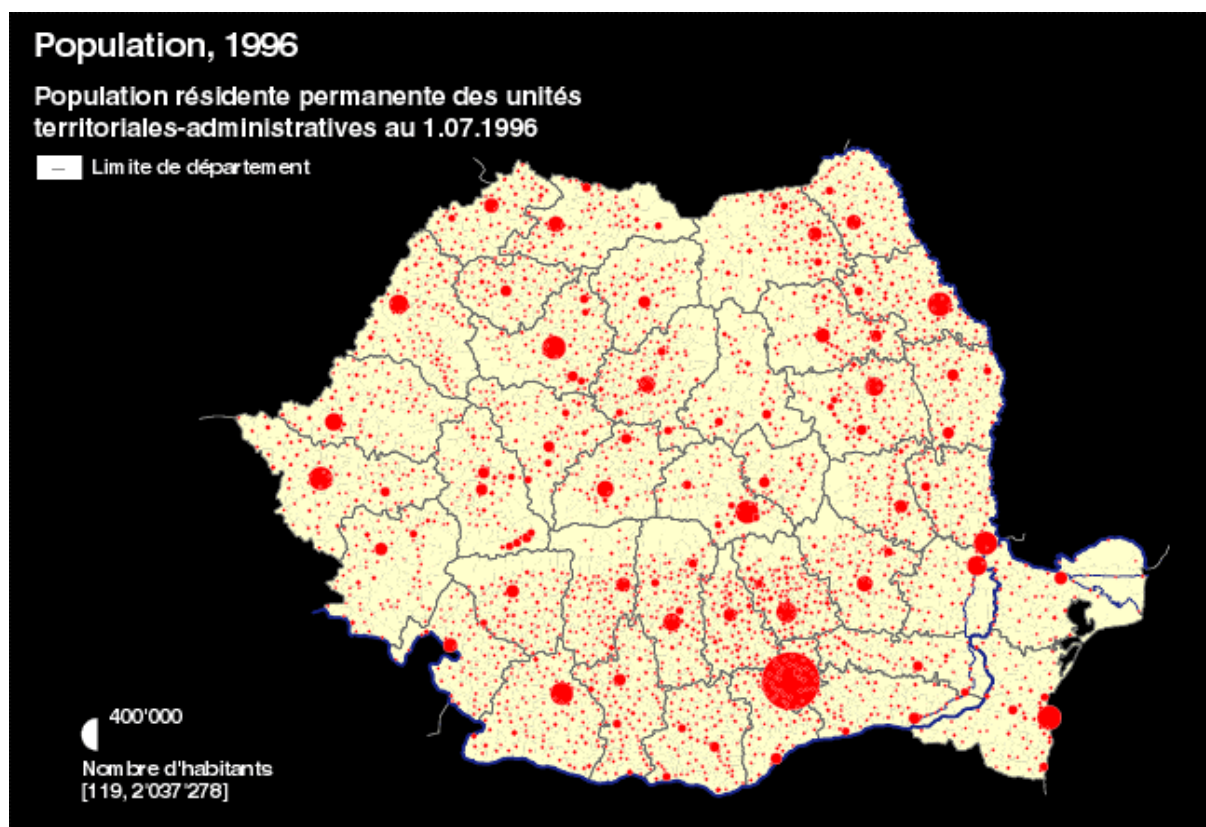
En Roumanie, les terrains agricoles aménagés par des travaux de bonification sont des propriétés privées.

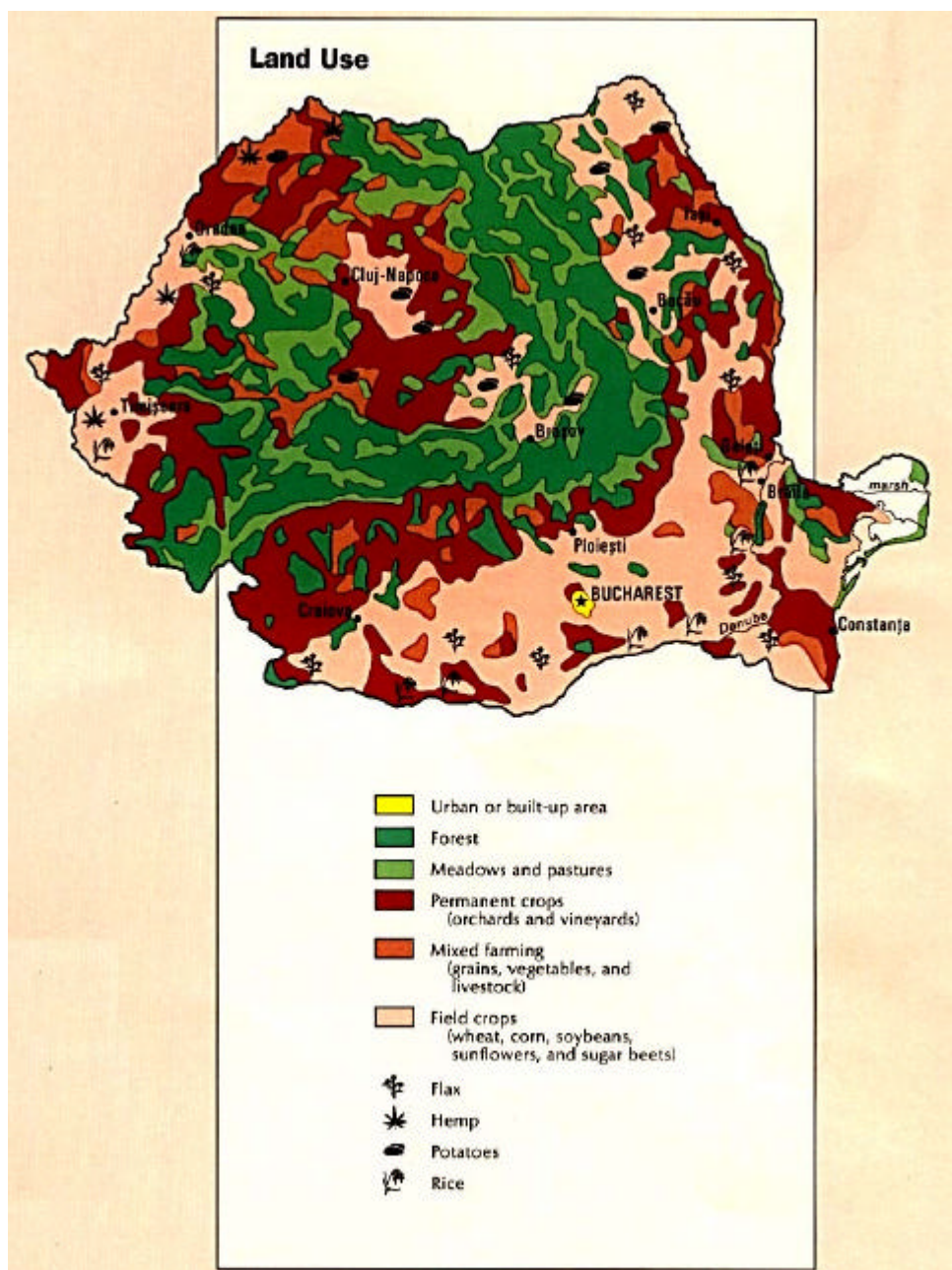
L'administration des travaux de bonification des terres est assurée, à présent, sur la plus grande partie des superficies aménagées par la Société Nationale "Imbunatatiri Funciare SA". Les institutions publiques, les sociétés commerciales, les associations de fermiers et d'autres agents économiques administrent des aménagements propres d'irrigation.

L'exploitation des aménagements de bonification de la terre, en général, et d'irrigation en spécial, dépend maintenant de la perspective et des conditions de développement des

fermes privées, de l'intérêt pour la promotion des cultures à grand rendement.

Vu que l'agriculture est une branche prioritaire de l'économie nationale, le Gouvernement de la Roumanie a pour objectif principal l'accélération de la réforme foncière et la réalisation des paramètres de performance dans le domaine agro-alimentaire, pour atteindre le niveau demandé pour l'intégration à l'UE, la consolidation et le développement du secteur privé, par la promotion de programmes d'investissements spécifiques, efficaces et avantageux pour les producteurs agricoles.





### Financement de nouveaux projets pour l'agriculture roumaine

L'agence SAPARD a approuvé le financement de 99 projets, d'une valeur totale approximative de 125 millions d'Euros. SAPARD est un programme destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE, pour l'agriculture et le développement rural. La Roumanie doit recevoir chaque année plus de 150 millions d'Euros.

#### *Projets éligibles :*

- Amélioration du traitement et du marketing concernant les produits agricoles et piscicoles
- Développement et amélioration de l'infrastructure rurale
- Investissements dans l'exploitation agricole (construction agricoles, achats de

tracteurs, de combines, d'installation et équipements agricoles, de semences et plants)

S'implanter en Roumanie

### **Présentation du cadre juridique et fiscal**

#### ***La SRL (Société à Responsabilité Limitée)***

##### **CAPITAL SOCIAL**

- 2 000 000ROL (environ 53 EUR)

##### **PART SOCIAL**

- Valeur nominale de 100 000 ROL minimum, détention possible en indivision

##### **NOMBRE D'ASSOCIÉS**

- Maximum : 50 associés
- Possibilité de créer une SRL à associé unique

##### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

- Première convocation : majorité absolue des associés et des parts sociales, sauf stipulation statutaire contraire
- Deuxième convocation : majorité du capital social doctrine non uniforme)
- Unanimité pour les décisions visant la modification des statuts (sauf stipulation statutaire)

##### **-ADMINISTRATEUR**

- Peut ne pas être associé, limitation statutaire de ses pouvoirs possible, mais inopposable aux tiers

##### **CENSEURS**

-Obligatoires si le nombre des associés est supérieur à 15

#### ***La SA (Société à Anonyme)***

##### **CAPITAL SOCIAL**

- 25 000 000 ROL (environ 660 EUR), dont 30% devant être libéré lors de la constitution, et le solde dans un délai de 12 mois maximum
- Projet d'augmentation du montant minimum du capital social à hauteur de l'équivalent en ROL de 25 000 EUR avant le 31 décembre 2005

##### **ACTIONS**

- Valeur nominale identique par catégorie (minimum 1 000 ROL)
- Les actions peuvent être nominatives ou au porteur

##### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

- Ordinaire (réunion obligatoire une fois par an) et extraordinaire
- Résolutions adoptées à la majorité simple, qualifiée (3/4), ou à l'unanimité – selon la loi ou les statuts

La responsabilité civile des dirigeants sociaux (Loi no 31/1990 sur les sociétés commerciales)

#### DÉFINITIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

- Les administrateur des SRL et les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction SA
- Les directeurs exécutifs ne sont pas administrateur mais encourent une responsabilité similaire

#### PRINCIPES

- Principe général de responsabilité civile (Code civil)
- Principe de prudence et obligation générale de confidentialité (Jurisprudence encore peu développée)
- Principe de non-concurrence
- Responsabilité solidaire et conjointe des dirigeants agissant et commun
- Cumul des mandats : pas plus de 3 (pour les SA)

#### EXCEPTION

- Responsabilité des dirigeants à l'égard des tiers en cas de procédure de réorganisation ou de faillite de la société

### **Présentation du cadre fiscal**

Le Régime fiscal des sociétés

#### IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

- Contribuables
- Sociétés roumaines
- Personnes morales étrangères disposant d'un établissement stable en Roumanie
  
- Taux applicables
- Taux général : 25% à partir de **1 janvier 2005 19%**
- Taux spéciaux:
- Exportations de biens et/ou services: 12,5% (jusqu'au 31 décembre 2003)
- Revenus réalisés dans le cadre d'activités à l'intérieur des zones franches: 5% (jusqu'au 31 décembre 2004)
- Report des déficits fiscaux
- Imputation des déficits fiscaux sur le résultat bénéficiaire des 5 exercices suivants

### **Le Régime fiscal des sociétés**

#### SOUS-CAPITALISATION

- Ratio Endettement/Capitaux propres doit être <1;
- "Endettement" signifie tout prêt octroyé par des banques ou des établissements de crédit (sauf banques internationales et société leasing), des associés, des fournisseurs etc....

Dont le délai de remboursement est supérieur à un an :

- Les intérêts non déductibles pour une période fiscal suivante
- La déductibilité des intérêts relatifs aux crédits:

(Sauf crédits bancaires et leasing) est limité à :

- 9% par an –pour les crédits octroyés en devises étrangères (pour 2003)
- Le taux de référence de la BNR valable pour le dernier mois du trimestre (pour les crédits octroyés en ROL)

### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Champ d'application :

- Livraisons de biens, prestations de services et opérations assimilées
- Importations de biens
- Taux applicable
- 19%

#### *Principales exonérations*

- Exonérations sans droit à déductions
- Prestations médicales et d'enseignement; certaines opérations liées à la culture
- Certaines opérations d'assurance etc....
- Exonérations de biens
- Transport international
- Certaines prestations de services effectuées pour les bénéficiaires étrangers
- Paiement et récupération
  
- Imputation de la taxe déductible sur la taxe collectée et paiement mensuel

#### *Régularisation du trop versé par:*

- Compensation avec la TVA due au titre des mois antérieurs ou par report sur le mois suivant
  - Compensation avec d'autres taxes et impôts
  - Remboursement mensuel

Dans un délai de 30 jours à compter de la demande (avec contrôle préalable)

Dans un délai de 15 jours à compter de la demande (avec contrôle ultérieur) pour certains assujettis -"TVA réserve charge"

- TVA payée directement par le bénéficiaire roumain, en cas d'importation de services:
  - de droit : conseil, publicité, leasing, cession de brevets et de marques, mise à disposition de personnel etc....
  - si la société étrangère prestataire ne désigne pas de représentant fiscal roumain : services liés aux propriétés immobilières, travaux de construction etc....

### **Environnement comptable et fiscal en ROUMANIE**

- Changements législatifs fréquents
- Vers une harmonisation (acquis communautaire)
- Obligations comptables et fiscales proches de celles existantes en France
- Poids du formalisme

### **Environnement social en ROUMANIE**

- Personnel qualifié
- Faible rémunération du travail
- Charges fiscales et sociales
- Nouveau Code de Travail : principes de base (40 heures, HS, congés, fin de contrat)

**Mardi, 11 janvier 2005 – ir. Freddy M.E. Jacobs pour Golden Valley**